

mémo LÉGISLATION

La **dénomination légale** d'une compote ou un dessert de fruits (mélange et cuisson de fruits et de sucre, sans concentration notable) se définit par son **taux de brix** :

taux de brix = sucres + fibres
(taux de matière sèche)



notre OFFRE transformée en **FRANCE**
POMMES 100% ORIGINE



COMPOTES, COMPOTES ALLÉGÉES, et DESSERTS de FRUITS

Composition réglementée et limitée aux ingrédients autorisés suivants :

85% mini DE FRUITS
(78% pour les fruits peu sucrés abricot, rhubarbe ..)

+ SUCRE
Sucre blanc ou roux/brun, et/ou sirop de glucose et/ou sucres extraits de fruits

ÉGALEMENT AUTORISÉS : aromates tels que des épices, jus, pulpe, purée concentrée (maxi 1,5%), jus de fruits rouges et jus de betterave.

SANS arôme, conservateur, édulcorant*

> CIBLE SANTÉ

8 références de COMPOTES

- Pomme
- Poire
- Pêche
- Pomme Fraise
- Pomme Banane
- Pomme Abricot
- Pomme Coing
- Pomme Pruneaux

CARTON ÉCRU

> CIBLE SCOLAIRE SANTÉ SOCIAL

11 références de COMPOTES ALLÉGÉES

- Pomme
- Abricot
- Pêche
- Poire
- Pomme Banane
- Pomme Abricot
- Pomme Fraise
- Pomme Poire
- Pomme Pêche
- Pomme Pruneaux
- Pomme Cassis

CARTON VERT

4 références de SPÉCIALITÉS DE FRUIT

- Pomme Framboise
- Pomme saveur Vanille
- Pomme Ananas
- Pomme Coing

COLIS ASSORTI

PURÉES DE FRUITS

Composition réglementée et limitée aux ingrédients autorisés suivants :

FRUITS
ÉGALEMENT AUTORISÉS : aromates tels que des épices, jus, pulpe, purée concentrée (maxi 1,5%), jus de fruits rouges et jus de betterave

SANS sucre (juste le sucre présent dans le fruit), arôme, conservateur, édulcorant*

> CIBLE SANTÉ

6 références de PURÉES DE FRUITS

- Pomme
- Pêche
- Poire
- Pomme Fraise
- Pomme Banane
- Pomme Pruneaux
- Pomme coing

3 références de PURÉES DE FRUITS BIO

- Pomme
- Pomme Banane
- Pomme Poire

CARTON BLEU

SPÉCIALITÉS DE FRUITS

Dès que l'on rajoute à une compote ou un dessert de fruits un **ingrédient supplémentaire autre que ceux autorisés**, la compote, purée ou desserts de fruits perd son appellation et devient une spécialité.

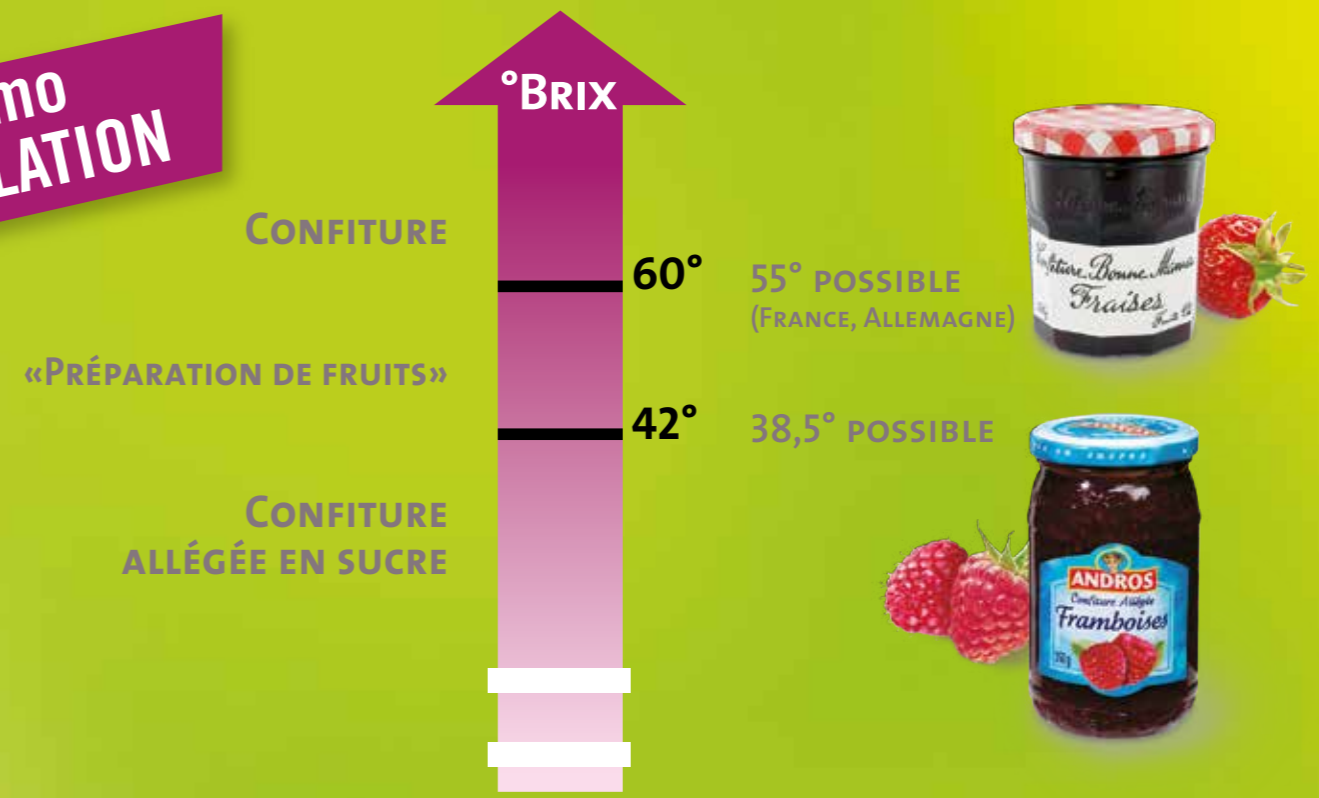
> CIBLE SANTÉ SCOLAIRE

1 référence de SPÉCIALITÉ PLAISIRS & SAVEURS

- Pomme fraise saveur tarte sablée

*conformément à la législation

**mémo
LÉGISLATION**



UNE CONFITURE (MÉLANGE FRUITS + SUCRES APPORTÉ À UNE CONSISTANCE GÉLIFIÉE) SE DÉFINIT PAR :

- SON TAUX DE BRIX (TAUX DE MATIÈRES SÈCHES SOLUBLES = SUCRES ET FIBRES)
- SON TAUX DE FRUITS => APPELLATION

